

N° 2026_070

CCTVL - Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation
(CLECT)

N° 2026_070

**CCTVL – Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation
des Charges Transférées (CLECT)**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 6 juillet 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSÉ, Christiane BRESSION, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE, Jean-Luc FOURNIER, Christine ADRIAN, Bruno GUITTARD, Chloé LEQUERTIER.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 20

Votants : 27

Excusés :

Isabelle BRIARD, Christophe DEWAELE, Joël GIRARD, Angélique REBELO, Éric DODET, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST

Pouvoirs :

Isabelle BRIARD.....Pascal FOULON
Christophe DEWAELE.....Carine JEDRYKA
Joël GIRARD.....Valérie LABOUACHRA
Angélique REBELO.....Florence MARQUES DA SILVA
Éric DODET.....Jean-Marc MASSÉ
Fabrice GRIGIS.....Bruno GUITTARD
Martine PROUSTFlorence MARQUES DA SILVA

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

VU le code général des impôts, notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2026-076 du 5 mai 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à 25 membres titulaires et 25 membres suppléants ;

CONSIDÉRANT que chaque commune membre doit être représentée au sein de la CLECT par un conseiller communautaire ou municipal titulaire et un conseiller communautaire ou municipal suppléant ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Commune de Saint-Ay ;

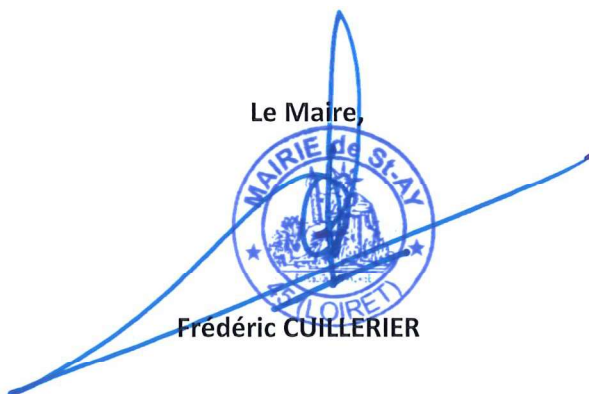
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Monsieur Serge LEBRUN en qualité de représentant titulaire et Madame Chloé LEQUERTIER en qualité de représentante suppléante de la Commune de Saint-Ay au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 6 juillet 2026,*

Le Maire,


Maire de Saint-Ay
Val de Loire
Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

La secrétaire de séance :

Valérie LABOUACHRA

